

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 07/06/2016

Date d'affichage : 07/06/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 16 juin 2016**

L'an deux mille seize et le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

POUVOIRS : Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Marc Étienne LANSADE / Michel DALLARI à Jean-François FARNET

ABSENTS : Maria De Fatima FIANDINO - Jean-Jacques GABERT- Patrick CLAUDEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Par la délibération précédente, le Conseil Municipal a décidé la reprise au budget principal de la commune des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe de la régie des transports, budget supprimé à compter du 1^{er} janvier 2016.

La décision modificative n° 2 a donc pour objet la reprise de ces excédents, à savoir : 87 445,12 € en investissement et 17 050,24 € en fonctionnement.

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 2 suivante :

Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Chapitre 002	
Article 002: Excédents antérieurs reportés :	+ 17 050,24 €

Chapitre 74	
Article 74835: Compensations des exonérations de TH :	- 17 050,24 €
Dépenses d'investissement :	+ 87 445,12 €
Chapitre 23	
Article 2313: Immobilisations en cours :	+ 87 445,12 €
Recettes d'investissement :	+ 87 445,12 €
Chapitre 001	
Article 001: Excédents antérieurs reportés :	+ 87 445,12 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget ville telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE

